



L'EXPRESS POLITIQUE

« DÉTOURNEMENT DE SONDAGE »

Pour la ministre de l'Emploi, Louise Harel, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante verse carrément dans la propagande dans la campagne qu'elle mène actuellement contre le projet de taxe de 1 p. cent pour la formation professionnelle. Encore récemment, le président de la Fédération, Pierre Cléroux, indiquait qu'un sondage réalisé à l'été 1994 indiquait que 86 p. cent des entreprises étaient opposées au projet d'une contribution de 1 p. cent de la masse salariale exigée des entreprises aux fins de formation professionnelle. « C'est un détournement de sondage, c'est intellectuellement malhonnête », a lancé Mme Harel. Le sondage de l'été dernier portait en fait sur l'ensemble de la réforme de l'assurance-chômage proposée par Ottawa. La seule référence à la formation dans le questionnaire demandait aux entreprises de se prononcer sur « la création de charges sociales pour financer la formation à la fois des employés et des chômeurs ». Pour la ministre, cette question ne devrait pas servir d'argument contre le projet de loi qui sera déposé aujourd'hui. Mme Harel s'insurge en outre contre l'évaluation des adversaires de la taxe de 1 p. cent qui soutiennent que cette mesure coûtera 25 000 emplois. On s'est contenté de se servir d'une étude qui estime à 100 000 emplois, « au Canada », l'impact d'une hausse de 1 p. cent du fardeau fiscal des entreprises.

Denis Lessard

LES COMMUNES PLANENT...

Les débats ont rarement plané aussi haut qu'hier aux Communes, quand le Bloc québécois et le gouvernement se sont échangés des questions sur leurs habitudes respectives en matière de marijuana. Soutenant que les aumôniers des pénitenciers canadiens font une distribution hebdomadaire de marijuana aux détenus qui sont adeptes de la secte Ras Tafari, le député de Manicouagan, Bernard Saint-Laurent, a demandé au gouvernement qu'il était son fournisseur de marijuana. Ce à quoi, pince-sans-rire, le solliciteur-général Herb Gray a répliqué que la plus grosse question qui se posait consistait à savoir ce que le député avait fumé avant de se rendre en Chambre. À la sortie des Communes, le député bloquiste a convenu qu'il n'avait aucune preuve de ce qu'il avance, puisque ses informations proviendraient de confidences d'aumôniers qui réclament l'anonymat. « Le service correctionnel est tenu de fournir une bible à un détenu. S'il réclame un joint pour des raisons religieuses, on est également tenu de le donner », a cependant expliqué M. Saint-Laurent.

Chantal Hébert

LE RÔLE DE M. BEAUCHEMIN...

L'opposition libérale à l'Assemblée nationale craint le rôle que pourrait jouer dans une enquête qui le concerne personnellement, un conseiller du premier ministre Jacques Parizeau, Jean-Claude Beauchemin. Avant d'être embauché par le premier ministre, M. Beauchemin oeuvrait à la Maison Rouyn-Noranda, un établissement du réseau des affaires sociales dont l'administration fait actuellement l'objet d'une enquête. Le député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre, a fait état hier d'une lettre datée de mars 1995, par laquelle le président de la Maison Rouyn-Noranda, Roger Dumont, demande au premier ministre Jacques Parizeau de libérer M. Beauchemin de ses fonctions « pour prendre le dossier de l'enquête en main ». M. Lefebvre s'est étonné de cette mutation de M. Beauchemin « qui attaque la crédibilité de l'enquête », a-t-il dit. Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a répliqué que ce n'est pas M. Beauchemin qui enquête à son propre sujet, mais des fonctionnaires.

d'après PC

CANADIENS HONORÉS

Le gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc, a honoré, hier, une cinquantaine de Canadiens méritants. Entre autres, le dramaturge Robert Lepage est devenu Officier de l'Ordre du Canada, tout comme l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, Alan Gold; le président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, Matthew Barrett; la femme d'affaires Jeannine Guillemin Wood; l'entrepreneur montrealais Harold Greenberg et l'administrateur Pierre Bois, de Pierrefonds. Joe Clark et John Turner, qui ont été premiers ministres pendant quelques mois, deviennent Compagnons de l'Ordre du Canada, tout comme le professeur Michael Smith, de Colombie-Britannique, qui a reçu le Prix Nobel de chimie en 1993. Raymond Lemieux, professeur et scientifique d'Edmonton, accède aussi au rang de Compagnon, la plus haute distinction de l'Ordre. L'historien Jean Hamelin, de Sainte-Foy, a été nommé Membre de l'Ordre du Canada, tout comme l'homme d'affaires Hervé Belzile, de l'ingénieur Micheline Bouchard, de l'administrateur Richard Cruess, du musicien Iwan Edwards et de la bénévole Yvette Loisel.

d'après PC

Campeau déposera un budget «dur» mardi

Québec ferait passer le déficit de 5,7 à 4,5 milliards

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier budget de Jean Campeau sera déposé mardi prochain à l'Assemblée nationale, « un budget dur pour tout le monde », a prévenu hier le ministre des Finances.

Le Québec sera la dernière province à déposer son budget. Le premier ministre Parizeau a paru vouloir maintenir son engagement de campagne électorale : pas de hausses d'impôts pour les particuliers.

« Le contribuable n'est pas corvéable à merci. Il est déjà assez taxé », a-t-il laissé tomber, répondant à une question sur l'aide gouvernementale exigée par les Nordiques de Québec.

Avec un budget le 9 mai, le gouvernement Parizeau maintient la tradition : historiquement, le budget est toujours présenté dans la première moitié de mai.

Les équilibres budgétaires sont réglés depuis plusieurs jours. Restait au gouvernement à moduler le discours « politique » du document, une pièce importante dans la stratégie du gouvernement péquiste face à Ottawa.

Sans qu'on sache s'ils auront été totalement retenus, plusieurs scénarios

circulaient d'ailleurs, aux Finances, sur une guerre politique avec Ottawa pour dénoncer les réductions de transferts fédéraux prévues pour l'exercice 1996-1997, dans l'assistance sociale surtout.

Des sources fiables indiquent que le gouvernement Parizeau réalisera une réduction importante du déficit, qui passerait de 5,7 milliards aux environs de 4,5 milliards en 1995-1996. Ce déficit imposant passerait tout de même comme une bonne nouvelle, car beaucoup d'analystes prévoient un déficit autour des 5 milliards.

Hormis le gouvernement ontarien qui vient de déclencher des élections générales avec un déficit anticipé de 7,9 milliards (2 milliards de moins que l'année précédente), la très grande majorité des provinces ont présenté des budgets quasi équilibrés cette année. Avec de sérieuses réductions de dépenses, l'Alberta a limité son déficit à 500 millions; la Nouvelle-Écosse a limité le sien à 183 millions. Toutes les autres provinces présentent de légers surplus budgétaires.

Québec veut avant tout rassurer les agences internationales de notation de crédit. L'une d'elles, Moody's, vient d'abaisser d'un cran la cote de crédit du gouvernement canadien, ce qui, normalement, devrait entraîner à la baisse la cote du Québec. À Montréal,

les marchés financiers anticipent d'ailleurs la décade — « la surprise serait que la cote soit maintenue », dit-on carrément.

Le gouvernement mise aussi sur d'importantes recettes provenant de privatisations. On ne précisera pas toutefois les cibles ni les échéances, mais il est acquis que les intérêts publics dans l'Aluminerie Péchiney à Bécancour — Albecour — et que les titres de Domtar détenus par la SGF — 22 p. cent de la papetière — seront mis en vente. L'action de Domtar, à 11,25 \$, est tout près d'atteindre le prix cible recherché (autour de 12 \$), indique-t-on.

Hier, le chef de l'opposition, Daniel Johnson, réclamait aussi « un budget dur » mais qui ne devrait pas permettre d'augmentations de taxes ni d'impôts tant pour les particuliers que pour les corporations. Pour lui, Québec doit opter pour de nouvelles compressions de dépenses.

L'ancien président du Conseil du Trésor s'est toutefois esquivé quand on lui a demandé ce qui devrait être élagué dans les dépenses publiques; s'il privilégie, par exemple des coupes sombres dans la fonction publique (50 p. cent des dépenses publiques passent en salaires), une médecine que vient de s'administrer le gouvernement fédé-

ral. Pour André Bourbeau, critique libéral aux Finances, le ministre Campeau ne pourra présenter un budget crédible s'il ne revient pas sur la parole de la présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois, en procédant à une nouvelle ronde de compressions de dépenses.

Mme Marois avait promis de ne pas modifier les « enveloppes fermées » des ministères qui, déjà, supposaient un gel des dépenses de programmes par rapport à 1994-1995.

En moyenne, les autres provinces ont réduit leurs dépenses de 0,5 p. cent, relève M. Bourbeau. Et n'eût été de la Colombie-Britannique qui a augmenté les siennes de trois p. cent (la province n'a pas réellement subi la dernière récession), la réduction moyenne des provinces aurait été encore plus importante.

Pendant ce temps, Québec laisse ses dépenses budgétaires augmenter de un p. cent. On gèle les dépenses de programme, mais le service de la dette s'alourdit.

Pour M. Bourbeau, s'il veut équilibrer le compte courant en deux ans sans sacrer ses dépenses, le gouvernement devra dénicher 4 milliards de recettes supplémentaires, ce qui suppose un accroissement sensible du fardeau fiscal des particuliers.



PHOTO PC

Le premier ministre Chrétien saluant ses partisans hier soir à Montréal.

Jean Chrétien accuse le camp souverainiste de mépriser la démocratie

MARIO FONTAINE

Le premier ministre Chrétien a accusé hier ses adversaires souverainistes de mépriser la démocratie en voulant faire croire aux Québécois qu'ils peuvent se séparer tout en demeurant Canadiens. Ce qui ne l'a pas empêché d'effectuer une première tentative de rapprochement avec Jacques Parizeau en vue de l'après-référendum.

« Une fois que les Québécois auront choisi de rester au Canada, nous continuerons de tendre la main au premier ministre du Québec et à son gouvernement et de leur demander de travailler avec nous, comme membres d'Équipe Canada, pour atteindre les buts communs aux Québécois et à tous les autres Canadiens », a déclaré M. Chrétien à l'occasion d'un dîner bénéfique dans la métropole.

Convaincu que les Québécois vont rejeter la souveraineté, le premier ministre canadien estime qu'il est déjà temps de « tourner la page et de transcender nos différends politiques pour mettre enfin toutes nos énergies au service d'une cause commune : bâtir notre belle province, le Québec, et notre pays, le Canada ».

Pour l'heure, le chef libéral sait toutefois que le camp du NON doit triompher de ce qu'il qualifie de tentative cynique et délibérée de tromper les Québécois en leur faisant croire qu'ils pourront maintenir de liens politiques et économiques après l'indépendance. Cette décision appartient au reste du Canada, fait valoir M. Chrétien.

La seule façon de garantir aux Québécois des passeports canadiens, une association économique, une union politique et la participation aux accords commerciaux conclus par le Canada, c'est que le Québec décide de continuer d'y rester, de dire M. Chrétien à quelque 1 800 militants, qui avaient payé 400 \$ chacun pour l'entendre.

Le député de Shawinigan s'est gaussé des tenants de la séparation qui « peuvent virer et revirer comme ils

veulent. Mais nous savons que ce n'est pas un virage qu'ils font, c'est un mirage qu'ils tentent de nous vendre. Il n'y a pas de virage. Rien n'a changé. L'objectif réel est la séparation. Tout le reste est simplement de la poudre aux yeux ».

Un plan clair

Le plan du camp du « changement d'astuce » est clair, croit le premier ministre fédéral : ils vont faire des propositions irréalistes sur divers types d'associations, et lorsqu'on leur reprochera d'être inapplicables, ils diront que le reste du Canada rejette le Québec.

Le volet sur l'unité canadienne a occupé près de la moitié de l'allocation du leader libéral. Contrairement à son discours du week-end dernier à Trois-Rivières, M. Chrétien s'est abstenu de parler de la pauvreté des Québécois pour miner la crédibilité de ses adversaires souverainistes.

De la même façon, il a à peine évoqué la prochaine réunion du G7 (les sept pays les plus industrialisés) qui se tiendra à Halifax. Et totalement évité de répéter que la Vieille capitale a été écartée parce que le drapeau du Canada ne flotte plus à l'hôtel de ville depuis l'échec de l'accord du lac Meech, qu'il a lui-même contribué à torpiller. Une décision qui prive Québec de plusieurs millions en retombées économiques.

Énergique, le disciple de Pierre Elliott-Trudeau — qui était dans la salle — a plutôt dit souhaiter que toutes les énergies, toute l'intelligence consacrées au dossier constitutionnel, aillent à la création d'emplois et à la bonne marche du Canada.

Le premier ministre, qui s'envole aujourd'hui pour la Hollande, a conclu son discours pour son habituelle tirade sur « le Canada qui est encore le meilleur pays du monde », « le pays qui fait l'envie du monde », « un modèle au monde entier ».

La situation du français langue de travail piétine à Montréal

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Dans l'ensemble, la situation du français a beaucoup progressé, depuis 30 ans. Mais depuis cinq ans, à Montréal, la situation du français comme langue de travail piétine.

Rendus publics hier, les indicateurs de la langue de travail au Québec, préparés pour le Conseil de la langue française, brossent un tableau avanta-

geux de l'avancement du français depuis les années 1960. Les francophones ont clairement investi les postes de décision : en 1991, ils occupaient 67 p. cent des emplois supérieurs (administrateurs, professionnels et techniciens), soit l'équivalent de leur poids démographique dans la population active à Montréal. Toutefois, les anglophones continuent d'être surreprésentés à ces fonctions, avec 19 p. cent des postes pour 14 p. cent de la population.

En conférence de presse hier, le président du conseil, le sociologue Pierre-Étienne Laporte, a eu fort à faire pour expliquer sa percutante mise en garde de février dernier. À l'époque, il avait soutenu publiquement que la loi 101 avait conféré une telle force au français que les Anglo-Québécois pouvaient à juste titre sentir de la discrimination. Le vice-premier ministre Bernard Landry avait mis M. Laporte en demeure d'étayer scientifiquement ses déclarations ou de les retirer.

Hier, M. Laporte a reconnu que rien dans l'enquête de 150 pages qu'il rendait publique ne permettait d'étayer sa thèse. Toutefois, il a insisté, la perception de la communauté anglophone d'être victime de discrimination ne doit pas être pour autant enfouie sous le boisseau. Les sociologues parlent de « théorème de la créativité » (ce qui n'est à l'origine qu'une perception qui tend à se matérialiser), a lancé M. Laporte.

« La discrimination à rebours » qui frappe les anglophones, est-ce que c'est vrai ou pas ? J'ai simplement voulu sonner la cloche ! » a lancé M. Laporte.

Les chiffres préparés par le conseil tendent au contraire à démontrer que la connaissance de l'anglais reste un net avantage, surtout à Montréal. Les travailleurs « bilingues » peuvent espé-



PHOTO PC

Pierre-Étienne Laporte

rer des revenus supérieurs de sept p. cent à ceux de leurs collègues unilingues. M. Laporte a toutefois reconnu que l'on assistait à « un plafonnement » de l'avancement du français à certains chapitres. Depuis 1979, la proportion des franco-phones montréalais travaillant en français (90 p. cent du temps de travail) a plafonné. La même stagnation est constatée pour les travailleurs « informationnels », les fonctions plus spécialisées, depuis 1989. Cinquante-sept p. cent de ces travailleurs passent plus de 90 p. cent de leurs heures de travail en français. La proportion est aussi stable à 76 p. cent pour les travailleurs montréalais moins spécialisés. En 1971, 52 p. cent des franco-phones de Montréal travaillaient généralement en français.

Pour M. Laporte, il n'y a pas d'explication simple à cette situation — le poids des francophones augmente, le bilinguisme des anglophones aussi mais pas le français au travail. D'après lui, on peut penser que comme ils atteignent des paliers d'emplois supérieurs, les francophones sont davantage amenés à échanger avec l'étranger, avec des sièges sociaux anglophones.

L'enquête démontre aussi que les anglophones de Montréal sont de plus en plus bilingues (cette proportion est passée de 45 à 68 p. cent entre 1971 et 1986). Durant la même période, la proportion des francophones bilingues de Montréal est restée stable à 60 p. cent.

Même stabilité dans la proportion de cadres francophones bilingues à Montréal (80 p. cent). En revanche, les patrons anglophones se sont nettement mis au français : 47 p. cent étaient bilingues en 1971 contre 74 p. cent en 1986.

La proportion des entreprises de plus de 1 000 employés avec un conseil d'administration majoritairement francophone est passée de 13 p. cent en 1976 à 43 p. cent en 1993.

Montréal perdrait 5 000 postes dans des sièges sociaux advenant l'indépendance, conclut une étude

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La souveraineté du Québec pourrait susciter le départ de sièges sociaux de Montréal et compromettre 5 000 emplois dans la métropole, soutient une étude réalisée par un économiste de l'INRS pour le compte du gouvernement québécois.

L'étude de l'économiste Mario Polèse a fait l'objet d'une fuite hier à Radio Canada.

Commentant ces données, le ministre responsable de la Restructuration, Richard Le Hir, a soutenu qu'il fallait remettre dans leur contexte ces départs appréhendés.

Comme Montréal compte 167 000 emplois associés à la présence de sièges sociaux, les 5 000 en cause ne représentent que trois p. cent, a-t-il souligné.

En outre, a dit M. Le Hir, le chercheur souligne que plusieurs de ses emplois sont déjà « à risques », même si le Québec demeure au sein du Canada.

Pour M. Le Hir, l'étude n'est pas achevée; il s'agit « de notes prélimi-

naires ». Le ministre a même dit qu'en vertu de son contrat avec l'INRS, le gouvernement pouvait, pour des raisons graves, rejeter les conclusions de la quarantaine d'études sur l'impact de la souveraineté prévues dans cette entente.

S'il citait des passages de l'étude pour en minimiser les conséquences, le ministre a refusé toutefois d'en diffuser le texte.

Joint chez lui, M. Polèse s'est dit surpris de la fuite « d'un document interne dont il y a eu plusieurs versions ». Il a refusé toutefois de nuancer ou même de commenter l'abandon appréhendé de 5 000 emplois.

Pour l'auteur, Québec pourrait contrecarrer ces départs de sièges sociaux en prenant des mesures fiscales pour favoriser ce genre d'emplois ou en améliorant la qualité de vie et le réseau d'éducation pour les familles des employés.

Or, a dit M. Le Hir, il est acquis qu'advenant la souveraineté, « Québec adopterait des mesures responsables ».

Montréal : le cri d'alarme

Le 7 mars dernier, une lettre émanant du bureau du maire demandait à tous les directeurs de services de réfléchir aux grands défis municipaux, notamment aux « éléments d'un statut spécial pour Montréal ». Les réponses étaient attendues... deux semaines plus tard.



Dès son premier mandat, l'ex-maire Jean Doré avait lancé l'idée d'un statut particulier afin d'aider la Ville à financer ses responsabilités de métropole. Que son successeur se soit senti forcé de réclamer d'urgence la contribution de ses fonctionnaires à un débat qui dure depuis plusieurs années, c'est assez étonnant. Cela ressemble à un appel au secours. Et ça lève le voile sur le climat de panique qui prévaut à l'hôtel de ville six mois après l'élection de l'équipe Bourque.

C'est la même panique que l'on sent dans les propos tenus, cette semaine, par le vice-président du comité exécutif, Sammy Forcillo. Ce dernier prévoit que Montréal fera face à un manque à gagner de 284 millions l'an prochain. C'est 84 millions de plus que ce que l'on croyait, il y a deux mois, un débordement que la Ville ne parvient pas à expliquer.

Montréal avait espéré résoudre partiellement ses problèmes financiers en abolissant le plancher d'emploi des cols bleus. Mais, depuis deux jours, les négociations avec les travailleurs manuels sont rompues et les perspectives d'un règlement à court terme frôlent le zéro absolu.

L'assurance tranquille des dirigeants municipaux, qui croyaient venir à bout du plus virulent de tous les syndicats de la Ville grâce à des méthodes « innovatrices », a volé en éclats. Quand M. Forcillo promet de trouver des méthodes de financement « originales », il est difficile de ne pas penser que les risques d'échec de cette belle volonté de renouvellement sont, là aussi, assez élevés.

Même si Montréal « redéployait ses effectifs », façon élégante de désigner des abolitions de postes par départs volontaires, elle n'y épargnerait, selon M. Forcillo, que 28 millions. De quoi remplir à peine le dixième du « trou » dans lequel l'administration craint de tomber en 1996.

En désespoir de cause, Montréal se tourne vers Québec, lui demandant de l'aider à mater les cols bleus et de la soutenir financièrement. Mais tout indique que les discussions sur un nouveau pacte fiscal avec Québec, pièce de résistance d'un « statut spécial », piétinent. Et il serait fort surprenant que le prochain budget provincial contienne des éléments majeurs d'un nouveau partage fiscal.

Il est possible que Montréal ait volontairement étalé son désarroi, à la veille du budget, pour faire pression sur le gouvernement. Mais l'impasse actuelle n'en est pas moins inquiétante. Qui doit-on blâmer ? Autant Québec que Montréal.

Le gouvernement Parizeau n'a pas montré beaucoup d'empressément à concrétiser son engagement formel à dégager la métropole de son carcan financier en lui donnant accès à de nouvelles sources de revenus. Au cours des derniers mois, on a

plutôt tout fait pour diluer les besoins spécifiques de Montréal dans des discussions sur la problématique des villes-centre ou sur la décentralisation. Tout est en place pour faire de Montréal une ville comme les autres, ce qui est contraire à l'esprit des promesses de l'été dernier.

Mais Montréal a aussi sa part de responsabilités. Par inexpérience, ses nouveaux dirigeants n'ont pas su profiter du momentum offert par l'engagement personnel de M. Parizeau à régler ce dossier. En février, M. Forcillo affirmait publiquement qu'il ne croyait pas à la possibilité d'accéder à la taxe de vente. Pourtant, M. Parizeau, qui connaît bien la chose puisqu'en 80, il a lui-même retiré cette source de revenus aux villes, avait explicitement évoqué la possibilité de la rétablir. M. Forcillo l'aura aidé à abandonner cette solution. C'est ce qui s'appelle négocier ! À la place, il a lancé l'idée farfelue d'une « taxe aux banlieusards », aussitôt décriée par tout le monde.

Résultat : la Ville en est réduite à espérer que le gouvernement consentira à lui verser ses en-lieu de taxes (impôt foncier sur les immeubles provinciaux). Il y a 48 millions à aller chercher de ce côté, une vingtaine si l'on exclut les écoles, dont le financement fera probablement l'objet de discussions à part, aux états généraux sur l'éducation.

La politique n'aime pas les faibles. Or, en menant ce dossier crucial avec une flagrante improvisation, l'administration Bourque a étalé sa faiblesse au grand jour. Ce n'est pas la meilleure façon de défendre les intérêts de Montréal.

Agnès GRUDA

La diversion

On peut reprocher bien des choses au ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, mais pas de manquer d'imagination pour gagner du temps face à une difficulté. En l'occurrence, redéfinir le mandat de Radio-Canada, de Téléfilm et de l'ONF.



C'est bien connu, l'esquive classique d'un gouvernement piégé par une question complexe repose sur la création d'un comité pour analyser le dossier sous tous ses angles. Et faire éventuellement des recommandations dont, avec un peu de chance, on ne sera pas obligé de tenir compte parce qu'entre-temps, la situation aura évolué ou encore la crise se sera réglée autrement.

Le problème pour M. Dupuy, c'est qu'on a déjà eu maintes fois recours à cet expédient et qu'on dispose donc de maintes études sur Radio-Canada. D'où l'originalité de sa récente trouvaille : se doter d'un comité qui étudiera les conclusions des autres comités comme Girard-Roberts, Caplan-Sauvageau, Applebaum-Hébert et — s'il produit un jour un rapport — celui du Patrimoine, présidé par John Godfrey, qui se penche sur le financement de Radio-Canada.

Pour faire cette exégèse et fixer de nouveaux paramètres dans un contexte de dures compressions budgétaires, on n'allait tout de même pas faire appel à quelqu'un qui, en ayant un regard neuf, pourrait mettre le ministre et le gouvernement dans l'embarras. Jouant de prudence, on a donc confié ce mandat à un vieil ami du Parti libéral, Pierre Juneau, qui fut ministre un peu moins de deux mois sous Pierre Trudeau, en 1975.

Défait lors d'une élection partielle, Juneau s'est ensuite recyclé dans la haute fonction publique avant d'être nommé à la présidence de Radio-Canada, en 1982, où il s'est signalé comme un gestionnaire compétent et un ardent défenseur de la Société. Ses mérites indiscutables, dans un autre contexte, ne font pas de lui pour autant le symbole du renouveau et des réformes audacieuses qui s'imposent aujourd'hui. Surtout sous un ministre dépourvu de tout poids politique et dont les erreurs de jugement garantissent que ses velléités de prendre des décisions n'auront aucun effet.

Le fait que M. Juneau, s'il a bien connu Radio-Canada, ne soit pas un spécialiste de l'ONF ni de Téléfilm n'a donc pas tellement d'importance car il ne s'agit manifestement ici que d'une autre manœuvre de diversion.

Pierre GRAVEL

— QU'ATTENDEZ-VOUS POUR RETIRER CES MANUELS SCOLAIRES ESOTÉRIQUES, MONSIEUR GARON ?



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Mise au point de l'ambassade de Tunisie

■ Suite à l'article de M. François Berger sous le titre « Canadien détenu en Tunisie », article paru dans votre édition du 13 courant, et en guise de droit de réponse, je vous prie de bien vouloir publier la mise au point suivante :

Le gouvernement tunisien déplore les propos diffamatoires tenus par l'auteur ; les propos tendancieux à l'encontre du gouvernement et offensants à l'égard de la justice tunisienne dénotent un manque de respect à la déontologie de la profession de journaliste et des jugements hâtifs dont M. Berger porte la responsabilité.

Affirmer que M. Masmoudi « a été jugé rapidement » et que « son affaire est liée à la lutte contre l'intégrisme musulman et à la politique de répression du gouvernement tunisien » témoigne aussi d'une méconnaissance des faits à l'origine de son arrestation et du droit tunisien sous le coup duquel l'intéressé a été inculpé et jugé en toute indépendance et dans le strict respect des droits de la défense.

Se baser, d'un autre côté, sur des préjugés d'une ONG pour conclure à l'utilisation, par les autorités tunisiennes, de méthodes de répression est tout aussi inadmissible. S'adonner à de pareils jugements, qui du reste sont infondés et qui ne sont pas étayés revient par conséquent à des conclusions excessives et précipitées révélatrices du peu de crédit à accorder à ces accusations gratuites.

M. Kamel Masmoudi, qui a été arrêté le 7 mars 1995, est accusé d'appartenance à une organisation secrète qui incite à la haine et prône la violence, de collecte illégale de fonds et de réunions secrètes.

Le 23 mars 1995, il a été condamné par la Chambre correctionnelle du tri-

bunal de première instance de Tunis à cinq ans d'emprisonnement, en considérant les infractions de collecte de fonds et de réunions secrètes en concours réel avec l'appartenance ainsi qu'à une peine complémentaire de cinq ans de surveillance administrative.

Le 25 mars 1995, un appel a été interjeté par le parquet et l'affaire sera examinée par la cour d'appel le 5 mai 1995.

Toutes les étapes de la procédure ont été régulières, de la garde à vue à la détention préventive, et l'intéressé continue de recevoir les visites de son avocat et de sa famille.

M. Kamel Masmoudi, étant citoyen tunisien selon le code de la nationalité tunisienne, a les mêmes devoirs et droits que n'importe quel autre citoyen tunisien et, à ce titre, il bénéficie de toutes les garanties offertes aux justiciables en Tunisie, notamment en ce qui concerne le respect de ses droits à la défense et à la visite de son avocat et de sa famille.

S. SELTENE
conseiller de presse,
ambassade de Tunisie

Réplique

Le gouvernement canadien a pourtant déploré que les autorités tunisiennes lui refusent de voir M. Masmoudi, qui est également citoyen canadien. Quant à la rapidité du jugement, les détails de votre lettre parlent par eux-mêmes.

François BERGER

Obsession de la propreté

Monsieur Bourque,

■ À ma grande surprise, j'ai récemment reçu un mot de votre administration m'annonçant que mon quartier



Pierre Bourque

avait été choisi pour faire partie d'un projet-pilote de collecte des ordures cinq jours par semaine. Apparemment, vous avez décidé que nous produisons plus d'ordures que les citoyens des autres quartiers de Montréal.

Après seulement une semaine d'essai de votre idée, mon quartier prend déjà l'allure d'un dépotoir. Il y a constamment des gens qui sortent des sacs de poubelles : tous les jours et à toutes les heures. Je n'ai pas hâte de voir et de sentir ce à quoi cela va ressembler, cet été. Votre obsession pour la propreté n'a rien fait d'autre que d'empirer les choses.

Je suis d'accord avec le fait que vous rêviez d'un monde meilleur, d'une ville qui bourdonne d'activité économique et d'enfants qui jouent dans les cours d'école plutôt que de mendier

dans les rues. Mais Montréal est une ville, pas une campagne. Et pour en avoir vu d'autres, j'ajouterais que Montréal est une des plus propres au monde.

En passant, tout de l'ancienne administration n'était pas mauvais. Vous ne devriez pas vous entêter à toujours faire table rase et à tout recommencer à nouveau. S'il-vous-plait, monsieur le maire, n'essayez pas de changer Montréal pour en faire un petit village : vous n'y arriverez pas. Et si tel est votre rêve, vous pouvez retourner à la campagne là où vous habitez, il y a un an à peine.

Julie ROCHFORD
Montréal

Injustice envers CIBL

■ Quels bons reportages nous ont servis les médias sur CIBL à l'occasion de son radiophon ! Cette radio méritait qu'on s'y arrête et qu'on en parle. C'est une station qui fait preuve d'un dynamisme remarquable. À CIBL, on peut entendre presque tous les styles musicaux, en plus d'y découvrir les différentes facettes de l'activité culturelle et sociale de Montréal.

Cependant, comment expliquer le peu de moyens dont cette radio dispose ? Les locaux de CIBL sont situés dans une ancienne école transformée en centre communautaire, qui compte sur l'aide d'une multitude de bénévoles pour opérer. C'est pourquoi elle organise des radiophons pour se financer. Mais elle pourrait retirer davantage de ses ventes publicitaires, si son antenne pouvait couvrir un plus grand territoire. 315 watts de puissance audio, ce n'est rien quand on pense qu'un FM connu possède une puissance de 307 000 watts.

Le CRTS devrait revoir ses positions vis-à-vis de CIBL. C'est injuste et incompréhensible. CIBL mériterait am-

plement de diffuser sur toute l'île de Montréal. Sa programmation est cent fois plus intéressante que certains FM abrutissants. Est-ce là la démocratie que nous voulons : diminuer l'impact de ceux qui ont quelque chose à dire, pour amplifier le tapage de ceux qui n'ont rien à dire ?

Daniel LABONTÉ

Parents spoliés de leurs droits

■ Dans sa dernière attaque contre l'école confessionnelle (dans *La Presse* du 16 avril dernier), Madame Lorraine Pagé remarque que « c'est compter sur le système scolaire pour financer l'enseignement de la Foi et à notre avis, ce n'est pas la mission de l'école... »

Le sens démocratique de Madame Pagé est érodé à ce point qu'elle oublie, qu'en démocratie, ce sont non seulement les citoyens sans enfants mais aussi les parents qui paient l'école. Ainsi ce sont leurs deniers dont on se sert pour « financer l'éducation de la Foi »!

Peut-on rappeler à Madame Pagé qu'elle a été élue à la tête de la CEQ pour prendre soin des intérêts syndicaux de ses commettants et non pour spolier les parents de leurs droits.

Maurice ARCHAMBAULT
Laval

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abrégés. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

OPINIONS

Il ne faudrait pas confondre Laval et son maire, Gilles Vaillancourt

JEAN RIZZUTO

L'auteur est chef du parti Option Laval.

Depuis quelques semaines, le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, laisse transparaître une vision de la démocratie qui mérite qu'on s'y arrête. En effet, en multipliant les manoeuvres de récupération, en attaquant les journalistes, en investissant l'opposition que je représente et en intentant des poursuites contre les médias, il se pose en martyr de la « cause lavalloise » dont, à l'entendre parler, il serait le seul représentant de ce côté-ci du monde. En un mot, M. Vaillancourt se prend pour ville de Laval comme d'autres disent : « L'État, c'est moi ».

Force est de rappeler qu'aux élections municipales de novembre 1993, il y a 40 % des électeurs lavallois qui n'ont pas cru bon voter pour le maire Vaillancourt. Ces Lavallois-là méritent d'être entendus.

Option Laval, pour sa part, a obtenu 25 % des suffrages à sa première élection, à peine un an après sa fondation. J'en suis fier et c'est pour cette raison que nous avons décidé de poursuivre notre démarche et ce, même si nous n'avons droit à aucun fond de recherche, n'ayant aucun élu. Je pense honnêtement que nous avons au moins droit au respect. Selon la vision de la démocratie véhiculée par M. Vaillancourt, l'opposition défait s'agenouille, demande pardon et rentre gentiment à la maison. Nous pensons, à Option Laval, que nous avons l'obligation morale de scruter les décisions de l'administration et de poser des questions.

Pour scruter les décisions, nous avons besoin d'avoir accès à des documents pertinents. Or, à chaque requête de notre part, l'administration multiplie les tracasseries administratives quand on ne nous force pas carrément à nous



Gilles Vaillancourt

adresser à la Commission d'accès à l'information. Nous devons conséquemment compter sur une véritable ruche de bénévoles pour mener ces opérations et épulcher systématiquement les documents finalement obtenus. On s'imagine bien que ce n'est pas par pure méchanceté que nous effectuons ce travail, mais bien pour informer les Lavallois de ce que l'on fait avec leur argent. Quand on dit et répète que la ville signe en leur nom des baux à des taux exorbitants, on sait de quoi on parle !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la démocratie, selon M. Vaillancourt, est d'une opacité telle qu'une chatte y perdrait ses petits.

Quant à poser des questions, nous utilisons la tribune par excellence : l'hôtel de ville. Chaque fois que le Conseil se réunit, nous sommes là et tentons d'obtenir des réponses que le maire renvoie



Jean Rizzuto

systématiquement aux calendes grecques, quand il ne profite pas de l'occasion pour ridiculiser celui ou celle qui la pose. Nous continuerons d'être là, non pas pour embêter M. le maire, mais bien parce que nous croyons que la démocratie n'est pas une route à sens unique.

Nous avons aussi recours aux médias pour faire connaître notre point de vue. Dans notre monde, que je sache, la liberté de presse fait partie de la Charte des droits de la personne. Les journalistes ne sont pas tenus de rapporter nos propos, ni de croire ce que nous mettons de l'avant. Ils vérifient, contre-vérifient et, s'ils jugent utile de publier, après avoir obtenu la version de l'administration en place, ils le font. Mais dans la démocratie selon M. Vaillancourt, l'intimidation est monnaie courante : la presse doit croire ce que disent les porte-parole municipaux et rien d'autre. Faute de quoi les

sarcasmes fusent et les poursuites pleuvent. Le plus récent communiqué de l'hôtel de ville à ce sujet passera à l'histoire comme un exemple frappant du retour aux méthodes chères aux politiciens montréalais de la fin des années quarante.

Nous avons par ailleurs demandé une enquête sur la gestion lavalloise à l'ex-ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, qui l'a laissée « sécher » sur son bureau durant un an, puis à M. Guy Chevette, son successeur, qui a décidé de nommer un vérificateur. Aussitôt, M. Vaillancourt s'est employé à récupérer la décision du ministre en affirmant par voie de communiqué qu'il était heureux de cette décision. Personnellement, cela m'a rappelé le triste épisode du Camp spatial qui glissait soudainement vers Montréal après que des personnes chargées de la faire naître eurent dénoncé l'attribution éhontée de contrats à des amis du régime. Deux jours plus tard, cérémonieusement drapé dans l'honneur lavallois, M. Vaillancourt m'accusait de salissage. Ainsi donc, la démocratie, selon M. Vaillancourt, n'est pas seulement opaque et à usage réservé, elle loge aussi à l'enseigne de l'intimidation et de la désinformation. Si Laval a un problème d'image, c'est là qu'il faut regarder, pas ailleurs.

Si Laval a souffert d'une mauvaise image administrative, c'est bien parce que M. Vaillancourt aime à confondre sa personne et celle de la municipalité. En ce sens, si M. le maire souhaite vraiment mettre fin au salissage, il serait bien avisé de se tenir loin des mares de boue.

J'entends, avec ceux et celles qui m'entourent à Option Laval, maintenir la pression pour que Laval soit enfin reconnue pour ce qu'elle devrait être : le lieu de résidence de 315 000 citoyens et citoyennes qui aspirent à jouir de la vie dans une ville qui leur offre des services de qualité à coût raisonnable, un environnement sain et la quiétude d'esprit.

LYSIANE GAGNON



Le train express et l'autobus local

Ainsi donc, le premier ministre Jacques Parizeau est descendu du train qui filait tout droit vers le mur (il serait plus exact de dire qu'il a été poussé en bas du train), et s'est hissé d'assez mauvais gré dans l'autobus « local » crachotant conduit par Lucien Bouchard.

Lequel autobus s'en va cahin-caha le long de petites routes de travers, supposément vers la même destination.

Hélas, il est fort probable que l'autobus, après s'être égaré de virage en cul-de-sac, va revenir à son point de départ — à « la case impasse », comme disait M. Parizeau à l'époque où, étant le seul maître à bord, il pouvait imposer sa propre vision. Une vision qui était, notons-le, logique et rationnelle. Car c'est lui qui, en définitive, aura raison tôt ou tard.

On se demande en effet comment les artisans du « virage » s'imaginent que leur stratagème pourra s'avérer plus fructueux qu'en 1980. Ce débat-là a été fait, toutes les avenues ont été examinées, et l'on en revient toujours à la case départ : le refus obstiné d'une forte majorité de Québécois de souscrire à la thèse souverainiste.

Le scénario est déjà écrit : dans le but de laisser flotter l'équivoque et de relire l'indépendance à une formule « sécurisante », le « camp du changement » ébauchera une formule quelconque d'association avec le Canada, voire d'union politique.

Encore la vieille illusion : refaire le Canada sur papier, sans égard à la réalité qui est que le reste du Canada n'a absolument pas l'intention de chambarder son régime politique.

On présentera le projet au peuple, qui pourra y voir luire pour un certain temps le joli rêve du Québec souverain dans un Canada uni si bien décrit par Yvon Deschamps. Mais les écrans de fumée ne sont pas de longue durée. C'est en effet le propre de la fumée que de se dissiper à un moment donné.

Il va de soi que les chefs politiques du Canada anglais ne seront pas assez bêtes pour aider leurs adversaires à réaliser la séparation en envisageant publiquement l'hypothèse de la vie commune après le divorce.

S'ils sont aussi sophistiqués qu'ils l'ont été depuis quelques mois, en esquissant toutes les provocations, ils diront ceci :

« Vous comprendrez, chers amis québécois, que nous ne pouvons aborder le sujet. Comme vous nous l'avez si aimablement demandé à moult reprises, et comme la députée bloquée Suzanne Tremblay ne nous l'a pas envoyé dire en nous sommant, avec sa grâce coutumière, de nous « mêler de nos affaires », nous ne nous ingérerons pas dans vos affaires intérieures. Le référendum sur la souveraineté, l'avez-vous assez répété, est une affaire qui ne concerne que vous et vous seuls. Loin de nous l'idée de porter atteinte au processus éminemment démocratique que vous avez entrepris. Nous attendrons donc votre décision et nous nous reparlerons le jour où votre peuple aura voté oui à une question non équivoque. »

Il se pourrait aussi que les interlocuteurs canadiens perdent patience, et qu'ils envoient carrément promener la proposition d'association, en disant aux Québécois de se brancher : « You're in or you're out ». Et si vous êtes dehors, c'est là que vous allez rester, et pour longtemps. »

Les artisans du virage prétendent espérer rencontrer au Canada d'autres interlocuteurs, plus couplants. Cela ne prouve qu'une chose, qu'ils connaissent le pays aussi mal que la *realpolitik*.

Il ne se trouvera personne, au Canada, pour envisager publiquement quelque forme d'association avec un Québec séparé avant que le Québec ne soit effectivement séparé. Les seuls qui s'amuseront à épiloguer sur le sujet seront des politologues qui veulent « passer à la TV » ou être invités dans des colloques. Le politicien qui oserait déroger à cette ligne serait vite crucifié par son électeur.

N'allons pas croire que cette attitude serait le fait d'ennemis jurés du Québec. Ce serait tout simplement une attitude normale, la même qu'auraient les Québécois s'ils se trouvaient à leur place.

Imaginons la même situation, appliquée au Québec.

Une coalition formée de chefs mohawks et d'anglophones montréalais décide de « séparer » du Québec la partie ouest de l'île de Montréal et les territoires autochtones. Mais ces derniers hésitent à embarquer dans le mouvement, et la majorité des Anglo-Montréalais ne sont pas trop chauds à l'idée d'une séparation. La coalition concocte donc un projet qui dorera la pilule.

Après avoir passé des années à dire à leurs peuples qu'ils ont été exploités sans merci par le Québec, les chefs de la coalition vont se retourner de bord et dire au gouvernement québécois : « Chers amis, ne vous méprenez pas. Une fois le Québec amputé du quart de son territoire, nous tenons à garder les meilleures relations avec vous. Nous sommes même prêts à payer notre quote-part des impôts, car nous voulons garder tous les avantages liés à l'appartenance au Québec : la monnaie, le passeport, l'accès aux hôpitaux et aux écoles et aux postes de la fonction publique, etc. »

On devine l'accueil qu'on ferait, sur les « lignes ouvertes », à cette proposition. Y aurait-il un seul politicien assez fou pour y souscrire, pour accepter même d'en discuter, surtout en sachant que c'est justement cette perspective d'union post-séparatiste qui constitue la seule planche de salut de la coalition séparatiste ?

Il est bien évident qu'advenant la séparation du Québec, les deux États seraient bien obligés de négocier quelque modus vivendi — encore que ce sera loin de la superbe association d'égal à égal que M. Bouchard fait miroiter. Mais là n'est pas la question. Ce qui est évident, c'est que le Canada ne fera rien qui puisse apporter de l'eau au moulin des souverainistes en les aidant à « adoucir » le choc de la rupture.

D'où la ferme conviction maintes fois exprimée par M. Parizeau que le chemin tortueux de la souveraineté-association aboutit, après un long détour humiliant, au même point de départ que son train express. Les Québécois en viendront, comme en 1980, à voter sur le fond, autrement dit sur la souveraineté toute nue.

Il est difficile de croire que M. Bouchard n'est pas conscient de ces choses-là. C'est donc qu'il a autre chose derrière la tête : soit la volonté de provoquer un backlash au Canada anglais, lequel amènerait, espère-t-il, un regain de ferveur souverainiste au Québec ; soit, si la provocation ne donne rien, la dilution de l'option souverainiste dans quelque formule vasouillante à la Mario Dumont. Il disait hier au *Devoir* que « le virage est terminé » et que « le projet souverainiste ne sera plus altéré ». On nous permettra de sourire.

ASSOCIATION QUÉBEC-CANADA (2)

Lucien Bouchard propose une démarche « proactive » plutôt que « réactive »

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

L'auteur est député de Borduas à l'Assemblée nationale du Québec et co-auteur du livre *L'Option sur le projet politique du Parti québécois*. Il a aussi été adjoint parlementaire de René Lévesque. La Presse publie aujourd'hui la deuxième tranche du texte qu'il nous a fait parvenir sur l'évolution de l'idée d'association politico-économique entre le Québec et le Canada. La troisième et dernière tranche sera publiée demain.

En lançant le Mouvement Souveraineté-Association et en écrivant *Option Québec*, René Lévesque renouait en quelque sorte avec le combat d'Antoine-Aimé Dorion. Depuis 1867, les craintes de ce dernier se sont toutes confirmées : le gouvernement central n'a eu de cesse d'imposer sa suprématie et d'envahir les juridictions provinciales et le poids démographique des francophones s'est progressivement érodé sur une pente descendante qui continue toujours sa dramatique trajectoire.

Le fédéralisme n'est pas un mauvais système politique en soi. Tout dépend à quelle réalité humaine il est appliqué et de quelle façon il l'est. Pour René Lévesque, devenu en 1967 le leader dominant du mouvement indépendantiste québécois contemporain, deux approches pouvaient être prises : la séparatisme qui amènerait le projet du pays québécois à un divorce net avec le reste du Canada sans idée de maintien de liens privilégiés quelconques avec nos partenaires canadiens anglais ou, reprenant le projet d'Antoine-Aimé Dorion et l'actualisant, situer le pays québécois à faire école dans la mouvance moderne des nouvelles associations particulières d'États souverains.

Pour bien comprendre la pensée de René Lévesque, replongeons nous dans le texte de son manifeste fondamental : *Option Québec*.

« ...et une nouvelle Union canadienne

« Et, si tel est le cas, il n'y a aucune raison pour que les voisins que nous serons ne demeurent pas, librement, des associés et des partenaires dans une entreprise commune, celle qui répondrait à l'autre grand courant de notre époque : les nouveaux groupements économiques, unions douanières, marchés communs, etc. »

« Il s'agit d'une entreprise qui existe déjà puisqu'elle est faite de liens, des activités complémentaires, des innombrables intimités économiques dans lesquels nous

avons appris à vivre. Rien ne nous oblige à la jeter par terre ; tout nous commande au contraire, aux uns et aux autres, d'en maintenir l'armature. Interdépendants comme nous le sommes, nous ne la détruirions que pour avoir tôt ou tard, et alors tant bien que mal, à la rebâtir.

« Il nous semble, avec un minimum de sagesse et de *self-interest* bien compris qui ne devrait pas dépasser les ressources de nos deux majorités, que c'est dans l'association que nous proposons qu'on aurait le plus de chances de poursuivre ensemble cette action bien éclairée et constante qui vaut mieux en matière économique que tous les textes pseudo-sacrés et leurs rigidités toujours ambiguës.

« Une telle association nous semble en effet taillée sur mesure pour nous permettre, sans l'embarras des vieilles structures constitutionnelles, de faire les mises en commun, avec les consultations permanentes et les souples ajustements, qui répondraient le mieux à notre intérêt économique commun : union monétaire, communauté tarifaire, gestion de la dette, coordination des politiques... (....) »

Telle était l'essentiel de la pensée de René Lévesque. Contrairement à ce que plusieurs ont dit, autant chez les souverainistes que chez les fédéralistes, la voie proposée était à la fois claire et simple : le Québec devait devenir un pays, c'est l'option de la souveraineté ; il devait aussi maintenir l'essentiel de l'association économique avec le reste du Canada, c'est-à-dire l'union douanière et le marché commun existant, cela en s'inspirant des expériences d'associations particulières de pays alors en cours en Europe de l'Ouest. La « nouvelle Union canadienne » était pour René Lévesque un modèle en soi, une proposition à présenter comme un tout cohérent. Autrement, il n'aurait pas utilisé les expressions « Union » et « régime » pour désigner sa proposition.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il faut d'abord comprendre et voir le fameux trait d'union. En introduisant celui-ci, pour lier fermement la souveraineté et l'association, Monsieur Lévesque indiquait en plus qu'il croyait possible de passer du modèle fédéral à un modèle de type européen sans rupture dramatique, avec uniquement une période transitoire durant laquelle on négocierait de bonne foi la transformation de la structure politique devant impliquer à terme pour le Québec l'accession au statut d'État souverain de plein droit. En 1967-68, il n'était pas encore question de trait d'union stratégique liant l'ac-

cession du Québec à l'indépendance politique à l'accord du Canada anglais. Cela vient beaucoup plus tard, par le référendum de 1980.

A cette étape de ce rappel historique en rapport avec l'actualité toute chaude de ce début de printemps 1995, vient inévitablement à l'esprit la question de la fameuse union politique qui pourrait chapeauter la nouvelle association économique Québec-Canada. A ce propos, deux choses peuvent être dites.

La première est qu'il est indéfinissable que René Lévesque concevait sa nouvelle « Union canadienne » à la fois comme une association économique particulière et une nouvelle union politique. Encore un fois, si tel n'avait pas été le cas, il n'aurait pas utilisé le mot « Union ».

Toutefois, au début, les implications institutionnelles de cette nouvelle union à édifier n'étaient pas précises dans la pensée de René Lévesque. Le focus du débat politique n'était d'ailleurs pas sur cela. Ce n'est qu'après la prise du pouvoir du Parti québécois, en 1976, à l'approche du référendum de 1980, que les choses se précisèrent. Le premier énoncé clair et formel vient en décembre 1979 dans le Livre blanc sur la souveraineté-association du gouvernement du Québec pour une « Nouvelle entente Québec-Canada d'égal à égal ».

Dans ce document officiel, le gouvernement Lévesque proposait, sans utiliser formellement l'expression union politique, des mécanismes institutionnels de gestion de l'association économique parmi lesquels se trouvait un Conseil communautaire, une instance décisionnelle politique formée « de ministres provenant du Québec et du Canada et agissant d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs ». Ce Conseil communautaire, précisait-on, « aura un pouvoir de décision sur les matières qui lui seront confiées par le traité d'association ». Outre cette instance politique, le Livre blanc proposait une Commission d'experts, une Cour de justice et une Autorité monétaire.

De plus, pour la première fois dans l'histoire du Parti québécois, l'idée d'un parlement communautaire était mise sur la table. Dans un sous-chapitre intitulé « Un parlement communautaire ? » le gouvernement Lévesque signalait d'abord :

« Au sein de certaines associations d'États souverains, on trouve parfois, ou une assemblée interparlementaire formée de membres choisis parmi les députés aux parlements des États membres, ou en-

A SUIVRE

GRAND APPAREILS BLANCS SOLDE

SPÉCIAL ENSEMBLE 4 MORCEAUX COMPRENANT

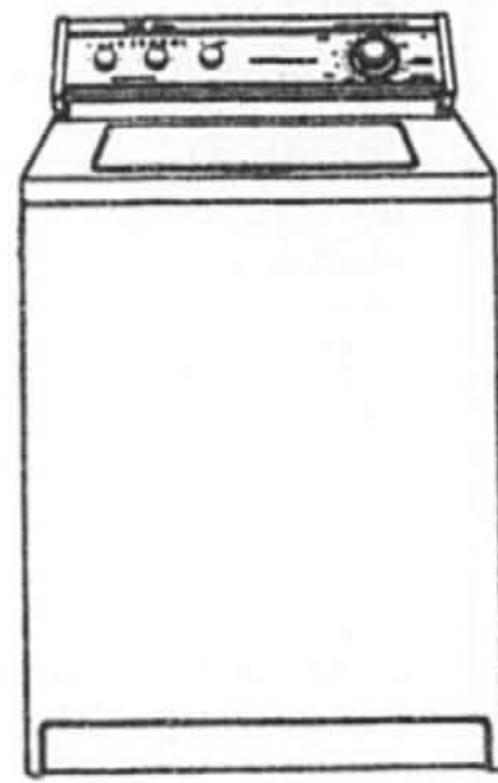
SÉCHEUSE SUPERCAPACITÉ

- Capacité de 6,5 pi3
- 5 cycles, dont 2 automatiques et 2 minutés
- 3 réglages de température
- Cycle TUMBLE LESS†
- Lampe de tambour
- Grille de séchage sans culbutage
- Avertisseur réglable de fin de cycle
- En blanc ou amande



LAVEUSE SUPERCAPACITÉ

- Capacité de 3,05 pi3
- 6 cycles automatiques
- Distributeurs de javellisant et d'assouplissant
- Filtre à charpie autonettoyant
- 3 réglages de température
- 5 réglages de niveau d'eau
- Agitateur à double action
- En blanc ou amande



CUISINIÈRE FACILE À NETTOYER

- Modèle distinctif blanc sur blanc
- Style exclusif dont les lignes profilées s'harmonisent aux armoires de cuisine et lui confèrent une élégante allure encastrée
- La table de cuisson monobloc relevable LIFTTOP facilite l'accès pour le nettoyage en profondeur sous les éléments
- Horloge électronique



RÉFRIGÉRATEUR À CONGÉLATEUR SUPÉRIEUR SANS GIVRE 18,1 pi3

- Modèle blanc décoratif
- Les portes MAGNETISEAL emprisonnent l'air froid à l'intérieur et font économiser l'énergie
- Les casiers laitiers et le bac utilitaire ont des couvercles transparents pour laisser voir leur contenu
- La clayette pleine largeur et les deux demi-clayettes en verre.



0 % D'INTÉRÊT* POUR 6 MOIS

*Sujet à approbation du crédit
*Sur prix réguliers.
*Dépôt et taxes requis.
LIVRAISON GRATUITE
(Montréal et banlieue)

Inqlis

POLITIQUE DE PRIX

Nous garantissons que si vous trouvez meilleur marché dans les 30 jours suivant l'achat, nous vous rembourserons la différence plus 50 % du montant de la différence (preuve à l'appui). GARANTIE DE 3 ANS DISPONIBLE

LAVERGNE CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS
LE PLUS GRAND CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS SPÉCIALISÉ DE MONTRÉAL
5685, Christophe-Colomb (près du boul. Rosemont) **276-2584**

POLITIQUE



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Le gouvernement fédéral est prêt à acquérir cet immeuble de Dorval pour une somme d'environ 8,7 millions, alors que le prix de marché oscillerait entre quatre et cinq millions...

Ottawa paye le gros prix pour un édifice à bureaux de Dorval

LISA BINSSE

■ Décidément, Ottawa est généreux avec l'argent des contribuables : le gouvernement a décidé d'acquérir l'édifice qui loge le Centre météorologique canadien, à Dorval, pour une somme d'environ 8,7 millions, alors que le prix de marché pour un édifice comparable oscillerait entre quatre et cinq millions.

C'est à tout le moins ce qui se dégage d'une série de documents dont *La Presse* a obtenu copie, entre autres une lettre de Travaux Publics Canada au propriétaire de l'immeuble en question, une société à numéros (101430 Canada), sise à Westmount et dont le président est M. Eugenio Festa. L'actionnaire majoritaire de cette entreprise est une autre firme, Muchnote Limited, de Londres.

Cette lettre datée du 31 mars, signée par M. Avrum Miller, di-

recteur régional, division immobilière de Travaux Publics Canada, informe le propriétaire que le gouvernement a décidé d'exercer l'option d'achat prévue dans le bail signé en 1985, pour l'édifice et le terrain situés au 2121, North Service Road, Route Transcanadienne à Dorval.

Le bail de 20 ans prévoyait que le prix d'achat serait calculé en multipliant le loyer annuel (744 722 \$) par un taux de capitalisation de 11,8. D'où le prix d'option qui revient à quelque 175 \$ le pied carré. L'édifice a été construit en 1971.

Selon cette lettre, la date du transfert de propriété serait le 31 mars, et l'acte de vente serait signé devant notaire le 2 mai. Toutefois, il semble que cette transaction n'est pas encore complétée et d'autres rencontres sont prévues entre les parties.

Le gouvernement a loué l'édifice en 1985 et, depuis, la valeur des immeubles commerciaux s'est effondrée. Selon une évaluation d'un courtier immobilier, Groupimmo, on peut trou-

ver à Dorval, sur les artères principales, des édifices à bureaux de construction récente à des prix « très inférieurs » au prix demandé, qui est d'environ 100 \$ le pied carré.

Ce courtier est d'avis qu'on peut se procurer des immeubles de la catégorie de celui qu'achète le gouvernement à des prix de 65 \$ à 75 \$ du pied carré, donc bien en deçà du prix qu'Ottawa a accepté de déboursier.

Pourquoi donc exercer cette option, maintenant et à ce prix ? Pourquoi ne pas acheter autre chose ?

M. André Godin, de Travaux Publics Canada, a expliqué qu'une analyse financière avait été effectuée par le ministère. Cette analyse, a-t-il dit, démontre « clairement et hors de tout doute » l'avantage pour le gouvernement d'acquiescer cet édifice.

Il a refusé de permettre à *La Presse* de consulter l'analyse en question, disant que la transaction n'était pas complétée. Il a suggéré de tenter d'obtenir ce document en invoquant la Loi d'accès à l'information.

Gendron se défend d'avoir mis Richard Drouin à la porte pour des raisons politiques

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, s'est défendu hier d'avoir convaincu le président-directeur général d'Hydro-Québec, Richard Drouin, de quitter ses fonctions parce que ses convictions politiques ne s'harmonisaient pas avec l'idéologie dominante au gouvernement du Québec.

Dans une brève rencontre avec la presse à son arrivée à la séance hebdomadaire du Conseil des ministres, M. Gendron a soutenu que « sérieusement, d'aucune façon, on ne lui a montré la porte. Ce qu'on a montré à M. Drouin, c'est la nouvelle orientation », qui s'articule principalement autour de la fin des grands travaux comme l'aménagement de centrales à la baie James.

Dans une lettre que tous les employés de la société d'État ont reçue à leur arrivée au travail, hier, le pdg démissionnaire explique « qu'après sept années à la tête d'Hydro-Québec, j'ai décidé que le temps était venu pour moi d'en rendre le gouvernail ».

Le départ inopiné de M. Drouin relance la thèse du limo-

geage larvé, à Québec, d'autant plus que les changements effectués dans les principaux postes de commande de l'État ont atteint des sommets records depuis l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en septembre 1994, selon divers décomptes effectués par les médias.

De fait, M. Drouin avait déjà, il y a quelques semaines, assisté à un cantonnement partiel de son autorité et de ses fonctions par l'arrivée d'un nouveau président du conseil d'administration, M. Yvon Martineau, un ami du premier ministre Jacques Parizeau et un souverainiste convaincu.

Hier, le ministre des Ressources naturelles soutenait dur comme fer que l'orientation politique du pdg de la plus importante société d'État de la province n'avait rien à faire dans l'évaluation qu'on faisait de ses performances professionnelles dans les officines gouvernementales. Mais le fait d'être souverainiste ne devait pas nuire, laissait-il entendre.

« Ça n'a rien à voir. Que M. Martineau le soit (souverainiste), j'en suis fort aise », ajoutait cependant M. Gendron.

Atmosphère «surréaliste» à la commission sur l'avenir du Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les députés péquistes veulent recevoir en commission parlementaire la présidente de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, Mme Monique Vézina, pour témoigner des suites à donner à son rapport.

Le député péquiste de Richelieu, Sylvain Simard, a présenté une motion en ce sens hier devant la commission parlementaire des institutions, dans le cadre de la poursuite du débat sur l'avenir du Québec.

M. Simard a néanmoins expliqué que la pertinence d'une éventuelle convocation de Mme Vézina sera réévaluée « à la lumière du spectacle peu gracieux » offert par l'opposition libérale dans le dossier constitutionnel. Quant au porte-parole libéral, le député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, il y voit une nouvelle « astuce » du gouvernement pour promouvoir son option politique.

Hier, les travaux de la commission ont revêtu, de l'aveu même de tous les députés, une allure « surréaliste ».

C'était la première fois que les députés libéraux participaient depuis janvier dernier à un face-à-face parlementaire dans le dossier constitutionnel, puisqu'ils ont boycotté les travaux des commissions régionales qui ont parcouru le Québec en février et mars derniers.

Les accusations se sont multipliées de part et d'autre. M. Fournier a soupçonné le gouvernement d'effectuer des « manœuvres de marketing et de propagande » pour faire avancer l'idée de la souveraineté du Québec.

Mais selon M. Simard, les libéraux évitent le débat constitutionnel parce qu'ils n'ont aucune option à offrir aux Québécois.

Quant au chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, il a qualifié les travaux d'hier de « séance de la Ligue nationale d'improvisation ».

M. Dumont a même proposé une suspension des travaux en plein milieu de la séance à cause de « l'inutilité » des débats qui s'y déroulaient. Sa motion a été rejetée.

Aquascutum

GIGANTESQUE LIQUIDATION D'ENTREPÔT

VENDREDI 5 MAI — DIMANCHE 7 MAI
(VENDREDI 9 h - 21 h / SAMEDI 9 h - 18 h / DIMANCHE 11 h - 18 h)

2520, BOUL. SAINT-JOSEPH EST
MONTRÉAL, QUÉBEC
(UNE RUE À L'EST D'IBERVILLE)

AQUASCUTUM DÉMÉNAGE SON CENTRE DE DISTRIBUTION.
TOUT LE STOCK DOIT ÊTRE LIQUIDÉ
À PRIX INCROYABLEMENT BAS.

DES MILLIERS D'ARTICLES EN SOLDE, NOTAMMENT:

VÊTEMENTS POUR HOMMES	PRIX COUR. MOYEN	SOLDE
230 imperméables	675\$	145\$
200 manteaux en laine	825\$	225\$
400 manteaux de gabardines	675\$	200\$
100 doublures en laine	180\$	60\$
960 complets	775\$	275\$
150 vestons sport	515\$	145\$
640 blazers	475\$	195\$
100 manteaux sport	500\$	100\$
VÊTEMENTS POUR FEMMES		
450 imperméables	675\$	145\$
180 manteaux en laine	825\$	225\$
200 manteaux de gabardines	775\$	200\$
100 doublures en laine	180\$	60\$
700 vestons et blazers	595\$	150\$
600 jupes	285\$	95\$
230 pantalons	285\$	45\$
500 chemisiers	175\$/250\$	45\$/55\$
620 tricots variés	150\$/295\$	50\$/60\$
600 écharpes en soie/laine	225\$	50\$

COMPTANT, CHÈQUE, VISA OU MASTERCARD SEULEMENT
VENTES FINALES — AUCUN RETOUR NI ÉCHANGE
PRIX COMPRENANT TPS ET TVQ
(STATIONNEMENT DERRIÈRE L'IMMEUBLE)



Oui au recyclage, mais...

Le premier ministre Bob Rae a pris la pose, hier, alors qu'il s'apprêtait à jeter un vieux pneu dans une machine d'une usine de recyclage située à Toronto. M. Rae est favorable au recyclage ; à celui des vieux pneus, il va sans dire.

PHOTO PC

L'enregistrement des armes aurait peut-être pu prévenir le drame de Ste-Marie, disent les policiers

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Si un système d'enregistrement avait existé, il aurait été possible de savoir que Clément Mercier, l'auteur d'un double meurtre à Sainte-Marie-de-Beauce, avait déjà été inculpé d'une infraction relativement à la possession d'une arme à feu.

C'est le constat dressé hier par l'Association canadienne de police devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

« On aurait su qu'il y avait peut-être une arme à l'intérieur (de la maison) », a lancé Neil Jessop, président de l'Association canadienne de police.

Selon M. Jessop, un système d'enregistrement universel des armes à feu aurait fourni des renseignements précieux aux policiers dès le début de l'affaire Mercier.

Dans le cas de l'entrepreneur de pompes funèbres beauceron, qui a abattu le chef de police de Sainte-Marie, Denis Nadeau, ainsi que la petite Cyndy Faucher, il aurait été possible, en jetant un coup d'oeil au système d'enregistrement informatisé, de savoir que le suspect avait déjà commis une infraction relativement à la possession d'une arme à feu.

Selon M. Jessop, il est difficile de dire que les choses se seraient

passées autrement, mais les policiers auraient mieux su à quoi s'en tenir.

Il y a aussi de fortes chances que Mercier n'aurait pas pu se procurer une deuxième arme à feu car un permis lui aurait été refusé.

Faiblesse

L'Association canadienne de police, qui représente 35 000 agents de police, appuie en général les grands principes énoncés par le projet de loi C-68, à condition que le coût du système d'enregistrement ne réduise en rien les budgets des services policiers.

Par ailleurs, les policiers estiment que ce projet de loi est trop faible pour contrer le trafic transfrontalier des armes à feu.

Au lieu d'un casier judiciaire, les propriétaires qui omettent d'enregistrer leurs armes pourraient se faire imposer une amende, mais il n'est pas nécessaire d'en faire des « criminels », a ajouté Scott Newark, directeur général de l'association.

Le projet de loi gouvernemental prévoit deux nouvelles infractions pour contrer le trafic d'armes à feu et l'importation illégale d'armes à feu.

Or, pour que la loi soit efficace, il faudrait créer des patrouilles aux postes-frontière, croient les agents de police, sans quoi ce

projet de loi ne serait « qu'une coquille vide ».

Devant les récriminations des fédérations de tireurs sportifs et de chasseurs et les objections du Parti réformiste, le ministre de la Justice, Allan Rock, a demandé au comité d'étudier la possibilité de soustraire l'obligation d'enregistrer les armes du code pénal et de permettre aux propriétaires de transmettre des armes à leurs enfants si elles sont considérées des biens d'héritage.

Pour sa part, l'Association canadienne des chefs de police a contredit les propriétaires d'armes à feu et les fédérations de chasseurs en soulignant hier que l'usage de fusils de chasse et de carabines était une cause importante de décès et de blessures.

Chiffres à l'appui, les chefs de police ont indiqué que 47 p. cent des armes ayant causé des décès ou des blessures, en 1993, étaient des fusils de chasse et des carabines.

Aux Communes, la position de la députée du Bloc québécois, Suzanne Tremblay, vis-à-vis le projet de loi C-68, a causé un certain émoi dans les rangs du Bloc : à moins de modifications importantes, elle a l'intention de s'abstenir de voter en faveur de cette pièce législative, ce qui contrevient à la position officielle du Bloc québécois.

Le chef du Bloc, Lucien Bouchard, a indiqué lundi qu'il avait été « surpris » par les propos de Mme Tremblay.

Un comité recommande l'élimination de la Société des ports

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Le comité des transports de la Chambre des communes a recommandé hier au gouvernement Chrétien de faire disparaître la Société canadienne des ports et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui serait remplacée par une société à but non lucratif.

Dans son rapport sur « la stratégie maritime nationale », il suggère également d'établir sans délai une commission d'enquête chargée d'examiner tous les aspects des relations patronales-syndicales dans les ports.

« De coûteuses interruptions de travail dans les ports canadiens ont gravement ébranlé notre système maritime, a déclaré le président du comité, le député libéral d'Hamilton-Ouest, Stan Keyes. L'économie canadienne ne peut plus absorber de tels chocs. »

Pour la navigation de plaisance, le groupe recommande de mettre sur pied le plus tôt possible « un système national d'immatriculation moderne et complet » qui devra s'auto-financer.

Chaque port commercial devrait relever directement du ministère des Transports, être autonome sur le plan financier, c'est-à-dire qu'il devrait assumer ses dépenses d'immobilisation et d'exploitation, et établir lui-même ses tarifs. Il mettrait sur pied ses propres services de police et de sécurité.

Il verserait un dividende annuel au gouvernement et une disposition de la loi lui interdirait de demander toute contribution à l'État.

Au cours des audiences publiques du comité, le port de Montréal et les intervenants de la région montréalaise avaient souhaité que les installations locales acquièrent une plus grande autonomie.

Chaque port devrait également négocier avec la municipalité la somme qu'il lui verserait pour les services qu'il utilise. Les trois niveaux de gouvernement devraient s'assurer que l'imposition municipale ne mette pas en danger la viabilité et la compétitivité des ports.

Quant à l'Administration de la voie maritime, elle serait remplacée par une société sans but lucratif responsable de l'exploitation des écluses, de l'établissement des tarifs et de l'entretien normal. Elle ne s'occuperait plus des infrastructures non maritimes tels les ponts et tunnels. L'enveloppe budgétaire de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc., filiale de l'Administration de la voie maritime, s'élève à 33,8 millions pour 1995-96.

Le gouvernement fédéral assumerait les coûts d'immobilisations « de tous les projets inhabituels d'entretien et de réfection dont l'objet serait d'assurer la sécurité et l'intégrité de la voie maritime ». Les relations de travail entre la nouvelle société et ses employés seraient assujetties à l'arbitrage obligatoire.

Les membres bloquistes du comité, Michel Guimond et Paul Mercier, rendent public aujourd'hui un rapport dissident en compagnie du Syndicat des débardeurs du Port de Montréal.

Il est rare qu'une voyelle soit aussi parlante.

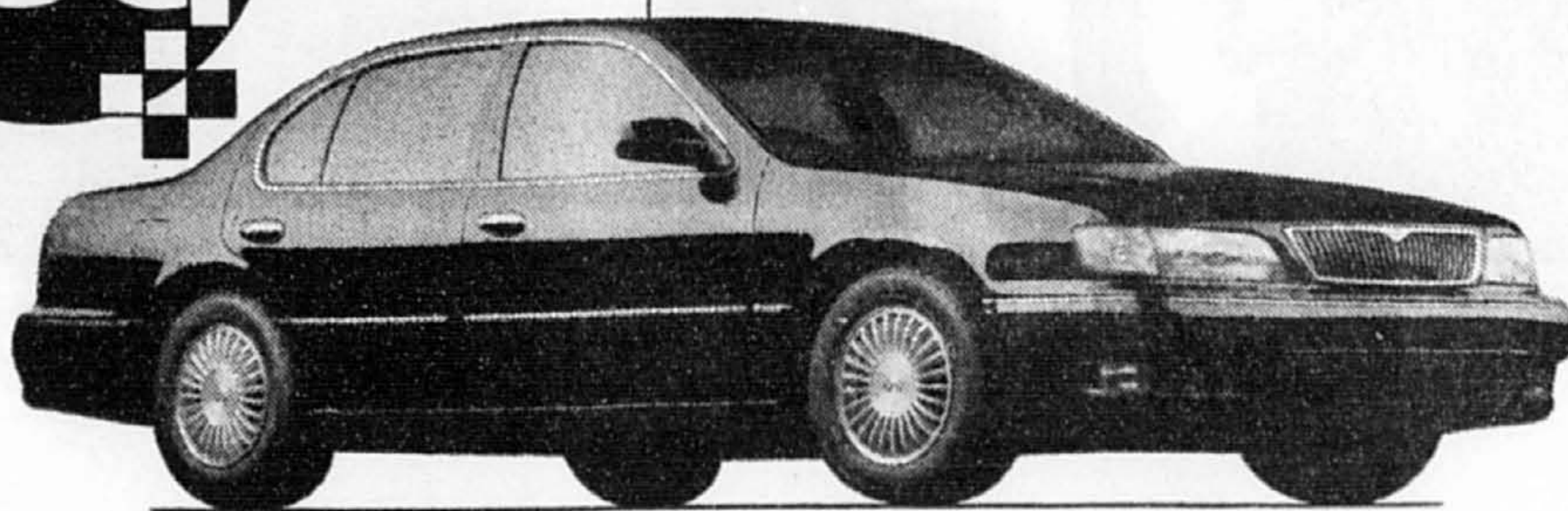
Moteur V6 à DACT, 24 soupapes de 3 L et 190 chevaux • Différentiel autobloquant à visco-couplage • Barres stabilisatrices avant et arrière • Suspension multibras différentielle arrière • Freins à disque aux 4 roues avec servofrein • Jantes en alliage chromé de type turbine • Calandre chromée de type cascade • Antibrouillards et phares de virage • Toit ouvrant électrique coulissant et inclinable • Siège du conducteur à 8 réglages électriques • Siège du passager à 4 réglages électriques • Dessus de sièges en cuir, sièges avant chauffants • Garnitures similibois sur la console centrale et les panneaux des portes • Sonorisation Bose à 6 haut-parleurs (200 w) : radiocassette MA/MF et lecteur de disques compacts • Climatiseur sans CFC avec contrôle automatique de la température • Lève-glaces et verrouillage des portes électriques • Rétroviseur anti-éblouissant avec réglage d'intensité • Ouvrir-porte de garage universel programmable Homelink • Câblage pour téléphone cellulaire • Passage de l'habitacle au coffre par l'accoudoir arrière • Régulateur de vitesse • 2 coussins gonflables et freins antiblocage (ABS) • Respecte les normes

américaines prévues pour 1997 sur les chocs latéraux • Roue de secours pleine grandeur avec jante • Ceintures de sécurité avant réglables en hauteur • Téléouverture des portes avec antiviol • Portières intelligentes. Pour connaître l'adresse de la salle d'exposition Infiniti la plus proche ou pour recevoir une pochette d'information sur la nouvelle I30, composez le 1 800 361-4792 du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h HE.

Infiniti

I30

La I30 1996. Le grand luxe à moins de 40 000 \$*



suivez votre idée

INFINITI
1 800 361-4792

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité. *P.D.S.F. pour une I30 1996 version de base. Frais de transport et de préparation compris. Taxes et immatriculation en sus. Aucun dépôt de garantie requis en cas de location. Consultez votre concessionnaire Infiniti pour plus de détails.

Différends commerciaux: Goodale n'apprend pas grand-chose de son collègue américain

Presse Canadienne
WASHINGTON

■ Une rencontre avec son homologue américain n'a pas permis au ministre canadien de l'Agriculture, Ralph Goodale, de savoir quel sera le prochain geste des États-Unis dans les dossiers des produits laitiers, de la volaille et des oeufs.

M. Goodale a déclaré aux journalistes hier qu'au cours d'une rencontre d'une heure et demie avec le secrétaire américain de l'Agriculture, Dan Glickman, ils n'avaient abordé que brièvement les conflits commerciaux qui assombrissent les relations des deux pays dans le domaine agricole.

Le ministre a rappelé que le Congrès n'avait confirmé la nomination de M. Glickman que le mois dernier, et que la rencontre visait surtout à établir de bonnes relations de travail entre les deux hommes.

Il a affirmé que cette discussion ne lui avait pas permis d'en savoir plus sur les intentions des États-Unis dans le dossier des produits laitiers, de la volaille et des oeufs.

Consultations

En février dernier, le représentant américain au Commerce, Mickey Kantor, a réclamé la tenue de consultations sur les tarifs élevés que le gouvernement canadien a imposés sur les produits laitiers, la volaille et les oeufs provenant de l'extérieur du pays.



Le ministre canadien de l'Agriculture, Ralph Goodale, a raconté que lui et le secrétaire américain à l'Agriculture, Dan Glickman, n'ont abordé que brièvement les conflits commerciaux qui assombrissent les relations des deux pays dans le domaine agricole.

Il s'agissait de la première étape du mécanisme de règlement des conflits prévu à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les consultations ont eu lieu en mars, et n'ont rien donné.

Les États-Unis peuvent maintenant demander à la commission du libre-échange de se pencher sur leurs doléances. Si la commission ne règle pas le différend, les États-Unis pourront demander à un groupe spécial d'experts de statuer dans ce dossier.

Le Canada a imposé les tarifs élevés sur les produits en cause

pour remplacer le contingentement des importations qui existait auparavant.

Le nouvel accord du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a mis fin à ce type de contingentement, mais a permis au Canada d'imposer des tarifs très élevés sur les importations qui dépassent un certain pourcentage de la consommation domestique.

« La position du Canada est claire, a déclaré M. Goodale hier. Nous croyons que les tarifs respectent non seulement le GATT, mais l'ALENA. Nous pensons que nous sommes sur

des bases solides, et nous allons nous défendre vigoureusement si la cause doit être jugée. »

Environ la moitié des producteurs laitiers du Canada résident au Québec.

Le blé

Dans un autre dossier agricole d'importance, le blé, M. Goodale a affirmé que son homologue et lui s'étaient entendus pour attendre le rapport d'une commission spéciale avant de poser quelque geste que ce soit.

Le Canada et les États-Unis ont mis fin à une guerre du blé, en août dernier, en fixant des quotas et des tarifs douaniers sur le blé canadien pour une période d'un an.

Une commission conjointe a été chargée d'étudier les procédures de mise en marché et de soutien des céréales dans les deux pays. Elle devra déposer un rapport préliminaire le 12 juin prochain, et un rapport final le 12 septembre.

Le Canada a fait savoir qu'il n'était pas intéressé à renouveler l'entente pour une autre année. Toutefois, cette semaine, M. Kantor aurait indiqué à des journalistes américains que les États-Unis chercheraient à renouveler l'entente quelles que soient les conclusions de la commission.

M. Goodale a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec cette position.

« M. Glickman et moi avons choisi d'attendre de voir ce que dira la commission », a-t-il soutenu.

Il serait irresponsable de retirer nos Casques bleus de l'ex-Yougoslavie, dit Chrétien

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Retirer les troupes canadiennes de l'ex-Yougoslavie serait irresponsable, a indiqué le premier ministre Jean Chrétien hier.

Il répondait ainsi au chef réformiste Preston Manning, qui demandait qu'on rapatrie les Casques bleus canadiens à la suite des derniers combats survenus en Croatie.

« Au cours des dernières années, il y a eu des situations où les combats ont repris et des cessez-le-feu ont été conclus. Les soldats eux ont poursuivi leur travail, a ajouté M. Chrétien. Quand nous prenons un engagement, nous le respectons. »

Le gouvernement a renouvelé à la fin du mois de mars le mandat de six mois des troupes canadiennes en Bosnie.

Depuis quelques jours, cependant, les attaques croates contre une enclave serbe de Croatie ont repris.

Les forces serbes ont répliqué en bombardant la capitale croate, Zagreb, et en menaçant les Casques bleus de représailles.

Selon M. Manning, ces faits démontrent qu'il n'y a pas de paix à préserver.

« La paix n'est pas en vue et le danger de voir les Casques bleus canadiens transformés en bouclier humain s'accroît », a soutenu le leader réformiste.

De son côté, M. Chrétien n'a pas voulu spéculer sur la capacité des soldats canadiens de remplir leur mission dans un contexte semblable.

Le premier ministre a préféré inviter les parties à chercher à s'entendre plutôt que de résoudre leur différend à la pointe du fusil.

À sa sortie des Communes, le ministre de la Défense, David Collette a espéré qu'un nouveau cessez-le-feu puisse être conclu et respecté.

« Mais nous avons pris un engagement pour six mois et, à moins d'un imprévu, nous y serons pour six mois. Évidemment, il y aura des hauts et des bas, des reculs et des percées », a-t-il dit.

Il a précisé que les soldats canadiens n'étaient pas en danger pour l'instant puisqu'ils ne sont pas cantonnés dans la zone où des altercations ont eu lieu.

Mais il est évident que les Casques bleus prennent des précautions supplémentaires, a conclu M. Collette.



L'OFFRE CHOC!



3,5%*

LA 525i À 549\$ PAR MOIS.

Durant le mois de mai exclusivement, profitez de la meilleure offre jamais faite sur la BMW 525i: obtenez un taux de financement de 3,5%* pour 24 mois et ne payez que 549\$ par mois!

Agissez maintenant car vous n'êtes pas prêt de revoir une telle offre de sitôt. Passez vite chez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal... Rappelez-vous que le mois de mai ne compte que 22 jours ouvrables!

Montréal
Canbec Automobiles inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Autobobles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

*Taux de location offert par l'entremise des services financiers BMW seulement et chez les concessionnaires participants. Sujet à l'approbation du crédit. Prix de location de 549\$ basé sur un acompte de 10 354\$. Un dépôt de garantie de 1 mois de location sera exigé. Des frais de 12¢ le kilomètre seront exigés après 2 000 km par mois. T.T.P. en sus. Voyez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour tous les détails.

LA VILLE DE MONTRÉAL RECYCLE VOS DDD et vos vieux vêtements

La peinture, les solvants, les piles, les batteries, les huiles et autres produits toxiques sont des Déchets Domestiques Dangereux (DDD). Une fois récupérés, plus de 90% des DDD sont recyclés.



La Ville de Montréal récupère également vos vieux vêtements, peu importe leur état, pour les faire recycler.



La collecte itinérante des DDD, ainsi que celle des vieux vêtements, a lieu à chaque semaine selon l'horaire suivant:

jeudi : midi à 20 h
vendredi : midi à 20 h
samedi : 8 h à 16 h

dans l'arrondissement Ville-Marie:
les 4, 5 et 6 mai
Stationnement rue Saint-Norbert
(entre Ontario et Sherbrooke et de Bullion et Saint-Dominique)

dans l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville:
les 11, 12 et 13 mai
Cour de la voirie municipale
999, boul. Henri-Bourassa Ouest
(entre av. de Bois-de-Boulogne et rue Meilleur, au nord du viaduc)

dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles:
les 18, 19 et 20 mai
Stationnement caserne de pompiers n° 44
12155, boul. Rivière-des-Prairies,
(au nord du boul. Maurice-Duplessis)

dans l'arrondissement Rosemont -
Petite-Patrie:
les 25, 26 et 27 mai
Stationnement Centre Étienne-Desmaré
3430, rue de Bellechasse (angle 15^e Avenue)

dans l'arrondissement Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce:
les 1^{er}, 2 et 3 juin
Cour de la voirie municipale
2140, rue Madison
(à l'est du boul. Cavendish et au nord de la rue Saint-Jacques)



Renseignements téléphoniques
24 heures sur 24



Ville de Montréal

ACTUALITÉS

Immigration et criminalité: au-delà de la répression

Agence France-Presse
LE CAIRE

■ Les quelque 100 millions d'immigrés dans le monde — deux p. cent de la population mondiale — sont à l'origine d'une criminalité multiforme qui dépasse le cadre de la simple répression internationale, selon des experts réunis au Caire pour un congrès de l'ONU sur la prévention du crime.

Des multiples facettes de cette criminalité, qui va du trafic de personnes humaines à toutes les formes de crime organisé, la criminalité « individuelle » des immigrés apparaît comme la moins dangereuse pour les pays hôtes, selon des rapports présentés hier au Caire par le Conseil international scientifique et professionnel du Programme de l'ONU sur la prévention du crime (ISPAC).

La faiblesse de la criminalité immigrée individuelle est due à l'existence fréquente d'une forte communauté ethnique qui exerce un contrôle social sur ses membres, selon l'Italien Ernesto Savona, conseiller scientifique du président de l'ISPAC.

Mais la seconde génération « court

plus de risque de criminalité que ses parents », a expliqué à l'AFP le professeur Savona, notant que « le comportement anti-social augmente à mesure que se développent les contacts avec la population hôte ».

Selon des études menées en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Europe occidentale, ce type de criminalité « apparaît égal ou inférieur au taux de celui de la population hôte, en dépit d'une plus grande visibilité et souvent d'une plus grande médiatisation », selon l'ISPAC.

L'ONU se soucie plus de deux autres types de criminalité liée à l'immigration : le trafic des migrants — premier responsable des problèmes d'immigration illégale dans les pays hôtes malgré eux — et la criminalité internationale organisée au sein des communautés immigrées.

Des réseaux de trafic d'immigrés, existant dans de nombreux pays (Nigeria, Zaire, Turquie, Iran, Inde, Pakistan, Roumanie, Bulgarie, Vietnam), avec un degré de sophistication extrême aux mains des Triades chinoises, selon l'ONU.

Selon l'ISPAC, qui souligne que les chiffres de ce trafic sont par définition des estimations, le chiffre d'affaires des triades dans ce trafic d'êtres humains atteint 3,5 milliards de dollars par an et touche, avec l'aide de groupes relais en Russie, au Moyen-Orient et en Europe, plus de 30 pays « destinataires ».

Ce trafic porte en général sur des jeunes hommes, mais aussi de plus en plus sur des jeunes femmes et des enfants destinés aux marchés du sexe et de l'adoption. Le trafic de femmes — alléchées par des promesses de mariage ou d'emploi ménager — touche surtout les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est et, depuis peu l'Europe de l'Est, via les « mafias » russes ou yougoslaves, selon l'ISPAC.

Dans les pays hôtes, des communautés d'immigrés, souvent en situation légale, sont aussi à l'origine d'une forte criminalité « classique », allant de l'extorsion de fonds au trafic de drogue ou d'armes, souligne l'ISPAC. L'extorsion est notamment pratiquée parmi les réfugiés politiques, note l'ISPAC, qui cite les Kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), les Tamouls sri-lankais ou des groupes islamistes algériens.

100 millions d'immigrés dans le monde

Agence France-Presse
LE CAIRE

■ Environ 100 millions de personnes dans le monde — soit deux p. cent de la population mondiale — vivaient en 1992 dans un pays différent de leur pays d'origine, selon un rapport de la Banque Mondiale, cité hier au Caire au neuvième congrès de l'ONU pour la prévention du crime.

Environ un tiers d'entre eux (35 millions) vivaient en Afrique subsaharienne, 15 millions au Moyen-Orient, en Asie du Sud et du Sud-Est, 15 millions en Amérique du Nord et 13 millions en Europe Occidentale.

Le rapport note des concentrations particulières :

□ 4,5 des six à sept millions d'immigrés de la région du Golfe vivaient en Arabie saoudite avant l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990.

□ Les États-Unis accueilleraient 14 des 17 millions de personnes vivant

dans un pays différent de leur en Amérique du Nord et en Amérique centrale.

□ Environ huit des 13 millions de « résidents étrangers » d'Europe occidentale se trouvaient en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne.

D'autres estimations peuvent varier, parfois de manière importante, non seulement en raison des difficultés de recensement des immigrés clandestins, mais aussi en fonction des classifications officielles entre « étrangers, migrants, réfugiés, demandeurs d'asile », note le Conseil international scientifique et professionnel du Programme des Nations unies sur la prévention du crime (ISPAC).

Parmi les causes des migrations, l'ISPAC relève que près de 60 pays et 35 millions de personnes sont affectés par des conflits armés intérieurs importants et que plus de 180 guerres ont éclaté depuis 1945, dont 170 dans le tiers monde.

Le procès Falcone piétine

Agence France-Presse
CALTANISSETTA

■ Le procès des assassins du juge antimafia Giovanni Falcone, à Caltanissetta, au cœur de la Sicile, a éprouvé hier quelques difficultés à entrer dans le vif du sujet en raison de délicates questions de procédure.

Celles-ci ont à nouveau contraint le tribunal à se retirer en fin de matinée pour examiner la recevabilité de certaines constitutions de partie civile. D'autres problèmes de procédure avaient déjà obligé le tribunal mardi à délibérer pendant plus de trois heures avant de résoudre ces questions.

Le chef suprême de Cosa Nostra, la mafia sicilienne, Salvatore « Toto » Riina, 64 ans, a retrouvé la même cage de barres et d'acier qu'il occupait déjà mardi.

À l'ouverture des travaux vers 10 h 45 locales, il a renouvelé ses critiques concernant le peu de temps dont il estime disposer pour s'entretenir avec ses avocats. Il a à nouveau vainement demandé à passer de l'autre côté de la salle d'audience aménagée dans la prison de Caltanissetta, pour être plus près de ses défenseurs.

Le président du tribunal, Ottavio Sferlazzo, a repoussé cette demande. Comme la veille, le numéro un de Cosa Nostra est ensuite retombé dans une attitude désormais familière : il s'est

assis sur le banc face à la vitre blindée qui le sépare du reste de la salle, mains jointes posées sur les genoux, ne bougeant plus malgré les très longues heures d'attente dans un tribunal déserté par les magistrats.

Son voisin de cage, Giovanni Battaglia, a repris le même manège que la veille, arpentant sans relâche les quelques mètres carrés de sa cage aux barreaux bleus, en poussant parfois quelques cris, yeux au plafond.

Onze des 12 mafieux présents mardi ont repris leur place dans ces cages qui entourent toute la salle d'audience. Nitto Santapaola, parrain de Catane (est de la Sicile), placé juste en face de Toto Riina, a fait mine de ne jamais le regarder. Ces boss mafieux font pourtant tous deux partie de la Coupole, la direction de Cosa Nostra. Ils sont accusés à ce titre d'avoir commandité la mort du juge Falcone. Parmi les exécutants, figure notamment la famille Ganci, représentée à Caltanissetta par le père, Raffaele, et ses deux fils, Domenico et Calogero, enfermés dans trois cages différentes.

Ce procès a valeur de symbole dans la lutte antimafia en raison de la personnalité du juge Falcone, qui avait réussi à porter des coups très durs à l'organisation criminelle. Compte tenu des retards de procédure, il ne devrait pas entrer dans le vif du sujet avant ce matin au plus tôt.

Le parquet de Caltanissetta reconstituera alors, à l'aide de puissants moyens informatiques, le déroulement de la journée du 23 mai 1992 lorsqu'une demi-tonne d'explosifs placés dans une conduite souterraine sous l'autoroute reliant l'aéroport au centre-ville de Palerme, a tué le juge Falcone, son épouse et trois policiers de leur escorte.



Giovanni Falcone

Seize policiers new-yorkais sont arrêtés pour corruption

Agence France-Presse
NEW YORK

■ Seize policiers d'un commissariat du quartier du Bronx, à New York, ont été arrêtés hier matin pour corruption, vols, usage excessif de la force ou faux témoignages, a-t-on appris de source judiciaire.

Ils devraient être formellement mis en accusation dans le courant de la matinée. Sept autres policiers risquent des suspensions pour complicité passive, a-t-on indiqué de même source.

Les responsables de la police new-yorkaise se refusaient en début de matinée à confirmer ces interpellations.

Ces arrestations surviennent alors qu'une commission indépendante a publié mardi des chiffres faisant état de 543 plaintes pour brutalités policières en avril, un chiffre record depuis octobre 1985.

Ces plaintes ont augmenté de 26 p. cent au premier trimestre de 1995, par rapport à la même période de 1994.

Selon des sources concordantes, la corruption mise à jour dans ce commissariat du Bronx, le 48^e, n'a rien à voir avec le vaste réseau organisé de trafic de drogue et de prévarication découvert l'an dernier dans le 30^e commissariat, à Harlem. L'enquête s'était soldée par plus de 30 arrestations de policiers et

plusieurs condamnations à des peines de prison ferme.

À la différence d'Harlem, marché central pour de gros revendeurs de drogue, le Bronx est surtout fréquenté par de petits vendeurs de crack et d'héroïne. Selon ces sources, les policiers opéraient individuellement ou avec leur équipier. Ils se contentaient en général de voler pour les revendre les doses trouvées sur les suspects, et de saisir l'argent dont ceux-ci pouvaient être porteurs, par la force le cas échéant.

Selon le *New York Times*, des enquêtes sont en cours sur d'éventuels cas de corruption dans les 44^e et 46^e commissariats voisins.

Le 48^e commissariat de New York, en plein cœur du Bronx, couvre un secteur dont près de 43 p. cent de la population est noire et 55 p. cent hispanique, selon le recensement de 1990. Le revenu moyen par ménage y est de 12 600 \$ contre presque 30 000 \$ pour le reste de la ville, le taux de chômage atteint 20 p. cent (neuf p. cent à New York) et 42,5 p. cent des foyers touchent une aide publique (contre 13 p. cent).

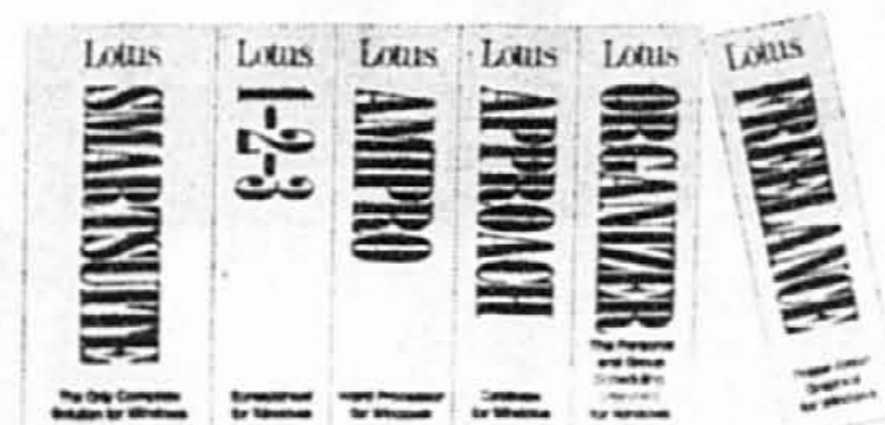
La corruption de la police new-yorkaise est un phénomène endémique, dénoncé dans les années 1970 puis en 1993 dans les mêmes termes par des commissions municipales spécialisées.

Lotus vous en donne plus !

55 \$ de rabais à l'achat de SmartSuite ou de deux autres logiciels Lotus

Lotus vous en donne plus !

Achetez SmartSuite ou deux autres logiciels de bureau Lotus parmi les suivants : Lotus 1-2-3, Lotus AmiPro, Lotus Approach, Lotus Freelance Graphics et Lotus Organizer 2.0. En retour, vous recevrez un chèque de 55 \$!



Pour profiter de cette offre, remplissez ce coupon et postez-le à l'adresse indiquée ci-dessous. Le coupon devra être accompagné d'un reçu prouvant que l'achat a été fait entre le 24 mars et le 30 septembre 1995. Il doit nous parvenir au plus tard le 30 novembre 1995.

Veillez préciser quel(s) logiciel(s) vous avez acheté(s).

- Lotus SmartSuite 3.0/3.1
- Lotus 1-2-3 version 5
- Lotus AmiPro 3.1
- Lotus Freelance Graphics 2.1
- Lotus Approach version 3
- Lotus Organizer 2.0 (premier utilisateur seulement)
- Ensemble Lotus 1-2-3/Approach

Nom _____

Entreprise _____ Téléphone (jour) (_____) _____

Adresse _____ Télécopieur (_____) _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Veillez poster à :
Lotus Development Canada Ltée
Offre Lotus vous en donne plus !
C.P. 679
Scarborough ON
M1K 5C5

Pour avoir droit au rabais de 55 \$, vous devez acheter soit une boîte Lotus SmartSuite 3.0/3.1, soit deux logiciels différents parmi les applications suivantes : Lotus AmiPro 3.1, Lotus 1-2-3 version 5, Lotus Approach version 3, Lotus Freelance Graphics 2.1, Lotus Organizer 2.0 et l'ensemble Lotus 1-2-3/Approach. Cette offre ne s'applique pas à l'achat de versions destinées aux maisons d'enseignement, de licences d'utilisation seulement ou de logiciels faisant partie d'un ensemble. Le droit au rabais n'est pas transférable et l'offre ne peut être combinée à aucune autre offre de rabais de Lotus. Si vous avez des doutes sur votre admissibilité au rabais, composez le 1 800 GO-LOTUS. Ce rabais ne peut être obtenu par téléphone. Le chèque de 55 \$ vous sera expédié trois à quatre semaines après que Lotus Development Canada aura reçu votre demande de rabais. Cette offre est en vigueur au Canada seulement. Un seul rabais par coupon. Limite de trois coupons par reçu original. L'offre ne s'applique qu'aux logiciels admissibles achetés simultanément et apparaissant sur un seul reçu original.



Il est plus économique que jamais d'accroître la productivité de votre équipe avec les logiciels Lotus : SmartSuite®, 1-2-3®, AmiPro®, Approach®, Freelance Graphics® et Organizer™. Et c'est tellement facile il suffit de suivre les instructions sur le coupon.

Non seulement vous recevrez un chèque de 55 \$, mais au moment de votre achat, on vous remettra un coupon échangeable contre les modèles SmartMaster™. Conçus pour simplifier vos tâches quotidiennes, ces modèles sont si faciles à utiliser que même un débutant peut s'en servir. Vous pourrez préparer des budgets, des brochures, des bases de données, des présentations.

Tout, je vous dis ! Avec SmartMaster, vous et votre équipe n'aurez jamais été aussi productifs.

Les modèles SmartMasters sont offerts en version anglaise seulement et sont offerts à l'achat de la version anglaise des produits Lotus compris dans cette offre.

Communiquez dès aujourd'hui avec un revendeur Lotus autorisé dont le nom apparaît ci-dessous. Et ensuite n'oubliez pas de poster votre coupon. Lotus vous en donne plus, mais on ne vous donne pas l'éternité pour en profiter!



SoftChoice
1 800 268-7638

COMPLUCENTRE

APLUS SOFTWARE

FUTURE SHOP

© 1995 Lotus Development Corporation, 55 Cambridge Parkway, Cambridge, MA 02142. Tous droits réservés. Les marques déposées Lotus, Working Together, SmartSuite, 1-2-3, AmiPro, Approach et Freelance Graphics ainsi que les marques de commerce SmartMaster et Organizer sont la propriété de Lotus Development Corporation. L'offre portant sur SmartMaster est en vigueur jusqu'à expiration des stocks.

La Maritime

À tous nos nouveaux titulaires de contrats de La Confédération, nos plus sincères vœux de bienvenue.

Si vous désirez des renseignements sur votre contrat, appelez votre agent d'assurance.

Vous pouvez aussi nous appeler au 1-800-267-5001 ou nous écrire à : C.P. 39, succursale K, Toronto ON M4P 2G1.

Un centre médical sans sang

Agence France-Presse
LAUSANNE

Une clinique de Lausanne propose depuis hier un centre médical sans sang, répondant ainsi à une suggestion des 20 000 témoins de Jéhovah suisses qui refusent toute transfusion de sang ou de plasma.

La nouveauté du centre installé à la clinique Cécil, sur les bords du lac Lemman, est d'offrir un service régulier aux patients qui peuvent se faire opérer en bénéficiant d'une autotransfusion ou de récupérateurs de sang en circuit fermé à partir de matériel déjà existant.

Qualifié par le directeur de la clinique Pierre-frédéric Guex, de première européenne — de tels centres existent aux États-Unis — il garantit aux patients adultes que leur volonté de ne pas être transfusé sera respecté.

Selon le directeur, le centre accueillera aussi des patients toujours plus nombreux à refuser une transfusion par crainte du sida, de l'hépatite ou d'autres infections. Leur propre sang sera stocké à la clinique en vue d'éventuelles opérations.

Tous les patients du centre médical sans sang devront cependant signer un décharge spécifiant qu'ils refusent les transfusions et dégageant partiellement la responsabilité de la clinique.

Des Indiens empêchent l'asphaltage d'une route

Agence France-Presse
MANAUS, Brésil

Les Indiens Waimiris-Atroaris ont empêché en début de semaine le début des travaux d'asphaltage de la route BR-176 qui reliera Manaus, la capitale de l'État brésilien d'Amazonas, à Caracas, la capitale du Venezuela, a indiqué hier un responsable de la Fondation nationale de l'Indien (Funai).

Les Indiens ont expulsé de leur territoire les techniciens qui étaient venus effectuer le relevé topographique. La BR-176, en cours d'asphaltage par les autorités d'Amazonas, coupe 158 km de la réserve des Waimiris-Atroaris.

La réserve, qui existe depuis 1977, s'étend sur 2,5 millions d'hectares, où vivent 656 Indiens partagés en 14 villages.

Les Indiens disent redouter les conséquences de l'asphaltage de la route qui facilitera les invasions de chercheurs d'or et de touristes dans la réserve.

Dans une lettre acheminée au gouverneur d'Amazonas, les Indiens demandent la création d'un service de surveillance pour la construction de la route et exigent des indemnités pour les préjudices causés depuis l'ouverture de la route en 1974.

D'après les Waimiris-Atroaris, l'une des dernières tribus à avoir été pacifiée au Brésil, beaucoup d'Indiens sont morts de maladie et de tristesse en raison de l'ouverture de la route.

Le prince Charles commémore la reddition de Hambourg

Associated Press
HAMBOURG

Le prince Charles a rendu hommage hier aux milliers de civils allemands morts dans les bombardements aériens britanniques durant la Seconde Guerre mondiale, à l'occasion des commémorations du 50^e anniversaire de la reddition de la ville de Hambourg.

Invité par le maire de Hambourg Henning Vorschereau à participer à ces cérémonies, le prince de Galles a déposé une gerbe au cimetière Ohlsdorf, pour honorer la mémoire des victimes allemandes des bombardements ainsi que celle des soldats britanniques morts au combat.

Fait inhabituel pour un responsable britannique, le prince Charles a regretté « les souffrances causées aux civils innocents » au cours des bombardements aériens qui constituaient la principale arme de Londres contre l'Allemagne nazie avant les débarquements alliés en 1944. Toutefois, selon son porte-parole Alan Percival, il n'a pas fait « acte de contrition ».

Au cours d'un discours prononcé devant 20 000 personnes rassemblées devant l'hôtel de ville de Hambourg, le prince Charles a ensuite salué la remarquable renaissance de la ville après la Seconde Guerre et a promis qu'il n'y aurait plus jamais de conflit entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La ville de Hambourg s'est rendue le 3 mai, 1945, contre l'avis du commandement nazi.



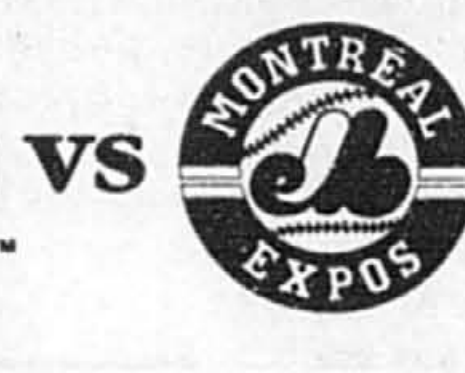
Amenez votre p'tit monde au Stade le samedi 6 mai à 11 h 30

Ouverture pour les jeunes

• Venez vous amuser sur le terrain: jeux et animation, mascottes, manèges pour les enfants, clowns, maquillage, etc.

• Pendant le match, tirage de 7 systèmes SEGA d'une valeur de 150 \$ chacun.

• 15 000 casquettes Sega remises aux 16 ans et moins.



13 h 35

HOMMAGE À FELIPE ALOU, GÉRANT DE L'ANNÉE



Dimanche 7 mai - 13 h 35
MARLINS VS EXPOS

• 25 000 affiches-souvenirs

PRINCECRAFT
MANUFACTURER D'ÉQUIPEMENTS D'ALUMINIUM Springbok

EVINRUDEE



LES **Expos**

BILLETTS EN VENTE CHEZ ADMISSION ET AU 790-1245 (ou 1 800 361-4595)

TOUJOURS LE SHOW LE PLUS HOT DE L'ÉTÉ

Dodge Caravan/Plymouth Voyager 1995

Ensemble 241

Climatiseur

- Deux coussins de sécurité
 - Poutres latérales de portes
 - Moteur V6 de 3 litres
 - Boîte automatique et traction avant
 - Porte-bagages
 - Radio AM/FM stéréo
 - Essuie-glace à balayage intermittent
 - Sièges pour 7 passagers
- Et plus encore!

~~20 635 \$~~

17 895 \$*

ou **279 \$**** PAR MOIS
Location, terme de 30 mois, versement initial de 2 127 \$.



Profitez de ce prix maintenant, car vous ne le reverrez jamais.

Seule Chrysler vous offre des mini-fourgonnettes aussi bien équipées pour si peu.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.



Dodge

Camions Dodge

CHRYSLER



Plymouth

Camions Dodge

CHRYSLER

* Remise du fabricant incluse. Transport (810 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Transport, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 \$ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.